



2^{ème}
Charte départementale pour
l'environnement

2005-2009

Programme d'Actions

juin 2005



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

<u>Objectif A</u> : Mettre en œuvre une politique de qualité pour la gestion de l'eau	p. 3
<u>Objectif B</u> : Mettre l'environnement au cœur du développement économique et des activités humaines	p. 19
<u>Objectif C</u> : Améliorer le cadre de vie	p. 37
<u>Objectif D</u> : Sensibiliser et mobiliser les partenariats pour un développement durable	p. 55

METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE QUALITE POUR LA GESTION DE L'EAU

- γ **Connaître et gérer les ressources en eau souterraine et assurer à tous une alimentation en eau potable de bonne qualité p. 5**

- γ **Assurer un traitement des eaux usées respectueux de l'environnement p. 11**

- γ **Développer une gestion intégrée des rivières et de leur bassin versant p. 14**

P R O J E T N ° 1

Connaître et gérer les ressources en eau souterraine et assurer à tous une alimentation en eau potable de bonne qualité

Dans notre département, la ressource en eau potable est essentiellement constituée par les nappes d'eau souterraine. Elle est disponible en quantité sur la majorité du territoire, mais sa qualité est souvent dégradée, et tend à se dégrader de plus en plus, malgré les actions déjà mises en place.

Actions proposées :

- Géo-référencement des forages agricoles
- Réalisation d'un Atlas géologique et hydro-géologique du département
- Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable : réalisation des interconnexions
- Mise en place des périmètres de protection
- Mise en place des bassins d'alimentation des captages en eau potable
- Gestion des prélèvements agricoles en Beauce
- Application de la Directive Nitrates et des B.C.A.E. (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales)
- Réduction de la pollution diffuse : Nitrates Moins, actions de bassin versant
- Tableau de Bord de l'Eau et de l'Assainissement
- Information - Sensibilisation

Coordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural -DAEER)
et Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales -DDASS)

Projet n° 1 : Connaître et gérer les ressources en eau souterraine et assurer à tous une alimentation en eau potable de bonne qualité

Coordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural - DAEER) et Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - DDASS)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
1.1	Géo-référencement des forages agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - harmonisation des bases de données MISE – BRGM – Agence de l'Eau - élimination des doublons - contrôle du géo-référencement des ouvrages - procédure de mise à jour ... 	Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)
1.2	Réalisation d'un Atlas géologique et hydro-géologique du département	<ul style="list-style-type: none"> - définition du cahier des charges - choix du bureau d'études - réalisation de l'Atlas - édition et diffusion ... 	Conseil Général (DAEER)
1.3	Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable : réalisation des interconnexions	<ul style="list-style-type: none"> - recherche de nouvelles ressources - études techniques, financières et juridiques des interconnexions par des syndicats intercommunaux - mise en place des collectivités à compétence production (gestion intercommunale des ressources, des liaisons et des installations) - mise en œuvre des procédures administratives d'autorisation et optimisation des délais - réalisation des travaux d'interconnexion ... 	Conseil Général (DAEER)

Projet n° 1 : Connaître et gérer les ressources en eau souterraine et assurer à tous une alimentation en eau potable de bonne qualité

Coordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural - DAEER) et Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - DDASS)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
1.4	Mise en place des périmètres de protection	<ul style="list-style-type: none"> - point sur les dossiers en cours - définition des périmètres à engager annuellement - définition d'une procédure de suivi et de relance - mise en place des périmètres ... 	Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)
1.5	Mise en place des bassins d'alimentation des captages en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - délimitation des bassins d'alimentation - mise en place des comités de pilotage - inventaire des points d'eau, des zones à risques - diagnostic des exploitations agricoles - aménagements fonciers - traitement curatif et préventif des secteurs à risques - localisation des mesures agri-environnementales - suivi et conseil aux agriculteurs - animation et contrôle - plantation de haies et traitement paysager le long des routes - intégration des équipements liés aux captages - mise en œuvre de plans de désherbage par les communes du bassin ... 	Conseil Général (DAEER) Chambre d'Agriculture

<p>Projet n° 1 : Connaître et gérer les ressources en eau souterraine et assurer à tous une alimentation en eau potable de bonne qualité</p> <p>Coordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural - DAEER) et Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - DDASS)</p>	<p>SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE POUR L'ENVIRONNEMENT</p>
--	--

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
1.6	Gestion des prélèvements agricoles en Beauce	<ul style="list-style-type: none"> - collecte des déclarations des volumes - application de la procédure provisoire d'attribution des quotas pour l'année N+1 dans l'attente de la mise au point du modèle mathématique dans le cadre du S.A.G.E. de Beauce - gestion administrative des dossiers d'autorisation des forages ... 	Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)
1.7	Application de la Directive Nitrates et des B.C.A.E. (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales)	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration des programmes (Directive Nitrates) - définition des cours d'eau - contrôle de l'application des mesures arrêtées ... 	Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)

Projet n° 1 : Connaître et gérer les ressources en eau souterraine et assurer à tous une alimentation en eau potable de bonne qualité

Coordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural - DAEER) et Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - DDASS)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
1.8	Réduction de la pollution diffuse : Nitrates Moins actions de bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> - 3 bassins versants concernés : <ul style="list-style-type: none"> • Ouarville et Ozanne : sur les produits phytosanitaires • Conie : Irimieux depuis 1998, évolution vers une gestion de l'azote et des traitements - enquête sur les pratiques - installation d'aire de remplissage et de lavage, de cuve de rinçage - conseil à la fertilisation et aux traitements - poursuite de l'opération Nitrates Moins sur l'ensemble du département ... 	Chambre d'Agriculture
1.9	Tableau de Bord de l'Eau et de l'Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> - analyse des rapports sur le prix de la qualité des services d'eau et d'assainissement - étude de l'organisation des services d'eau et d'assainissement, et de leur mode de gestion - détail du prix de l'eau et de l'assainissement selon le type de structure - comparaison – évolution du prix de l'eau - édition d'un rapport de synthèse tous les 2 ou 3 ans ... 	Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)

Projet n° 1 : Connaître et gérer les ressources en eau souterraine et assurer à tous une alimentation en eau potable de bonne qualité

Coordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural - DAEER) et Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales - DDASS)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
1.10	Information - Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> - édition d'une plaquette sur : <ul style="list-style-type: none"> • le schéma de l'eau potable • les périmètres de protection - création d'un espace "eau" au Lycée Agricole de La Saussaye : <ul style="list-style-type: none"> • la ressource en eau • les usages • les sources de pollution • les bonnes pratiques ... 	<p>Conseil Général (DAEER)</p> <p>Lycée Agricole de La Saussaye</p>

Projet n° 2 : Assurer un traitement des eaux usées respectueux de l'environnementCoordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)
et Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
2.1	Mettre à niveau les systèmes d'assainissement collectifs (collecte et traitement)	<ul style="list-style-type: none">- définition des agglomérations au sens de l'assainissement selon la réglementation en vigueur- achèvement des zonages d'assainissement- sensibilisation des collectivités pour la réalisation d'un diagnostic- au vu des résultats, engagement des collectivités à réaliser les travaux nécessaires au respect de la réglementation et à l'atteinte des objectifs de la Directive « Cadre sur l'Eau », conjointement à la régularisation de leur situation administrative ...	Etat (DDAF)
2.2	Boues de stations d'épuration : mise en œuvre du schéma départemental	<ul style="list-style-type: none">- mise en œuvre du schéma : animation – accompagnement- mise en place des plans d'épandage sous le contrôle de l'Etat ...	Conseil Général (DAEER)
2.3	Mise en place des SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif)	<ul style="list-style-type: none">- accompagnement de la création au sein des Communautés de Communes- conduite d'opérations des diagnostics des installations ...	Conseil Général (DAEER)

P R O J E T N ° 2

Assurer un traitement des eaux usées respectueux de l'environnement

Il est primordial de traiter les eaux usées de façon satisfaisante pour ne pas renvoyer de rejets polluants dans le milieu naturel. Pour atteindre les objectifs fixés par la loi, il est indispensable de poursuivre les actions menées, tant dans le domaine de l'assainissement collectif que de l'assainissement non collectif.

Actions proposées :

- Mettre à niveau les systèmes d'assainissement collectifs (collecte et traitement)
- Boues de stations d'épuration : mise en œuvre du schéma départemental
- Mise en place des SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif)
- Elimination des matières de vidange
- Surveillance de la qualité des effluents de stations d'épuration

Coordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural -DAEER) et Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt -DDAF)

Projet n° 2 : Assurer un traitement des eaux usées respectueux de l'environnementCoordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)
et Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
2.4	Élimination des matières de vidange	<ul style="list-style-type: none">- mise en œuvre d'un schéma départemental d'élimination ou de recyclage des matières de vidange- actualisation du gisement- capacité d'accueil en station d'épuration – critères- veille technologique sur les techniques alternatives au dépotage en station d'épuration...	Conseil Général (DAEER)
2.5	Surveillance de la qualité des effluents de stations d'épuration	<ul style="list-style-type: none">- promouvoir l'auto-surveillance des effluents de stations d'épuration- renforcer le partenariat exploitants / Laboratoire Départemental d'Analyses, référent accrédité COFRAC...	Conseil Général (Laboratoire Départemental d'Analyses)

P R O J E T N ° 3

Développer une gestion intégrée des rivières et de leur bassin versant

La gestion des rivières en Eure et Loir est encore trop souvent à court terme et pas assez globale, qu'il s'agisse de la prise en compte de l'ensemble des bassins versants, ou de celle des différents rôles de la rivière et de ses abords. Les problèmes à régler sont complexes : qualité de l'eau, gestion des débits et des inondations, intégration des rôles biologiques, paysagers et récréatifs...

Actions proposées :

- Améliorer la connaissance
- Promouvoir une gestion cohérente des rivières et zones humides annexes
- Améliorer la qualité de l'eau des rivières
- Réduire les impacts des inondations dommageables
- Maîtriser les ruissellements
- Sensibiliser, informer pour mieux vivre avec la rivière

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural -DAEER)

Projet n° 3 : Développer une gestion intégrée des rivières et de leur bassin versant

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
3.1	Améliorer la connaissance	<ul style="list-style-type: none">- poursuite et renforcement des missions régaliennes : contrôle et suivi de l'état de la ressource (mesures ponctuelles de débits, suivi des pollutions), mise à jour régulière de la cartographie en ligne des zones inondables, notamment à l'occasion de l'approbation de nouveaux PPRi- poursuite de la mise en oeuvre des dispositifs de mesures : réseau Conseil Général, inventaires piscicoles (convention CG/Fédération de Pêche)- extension des paramètres mesurés et des milieux prospectés (pesticides, métaux, ..., plans d'eau, zones humides)- surveillance des espèces invasives- valorisation de l'ensemble des données intégrant également les données biologiques et paysagères	Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Police de l'Eau)

Projet n° 3 : Développer une gestion intégrée des rivières et de leur bassin versant

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
3.2	Promouvoir une gestion cohérente des rivières et zones humides annexes	<ul style="list-style-type: none"> - poursuite et renforcement des missions régaliennes (missions de contrôle de la Police de l'Eau (prélèvements d'eau en rivière, travaux en rivières, ...), classement des eaux superficielles en cours d'eau ou fossés, application des prescriptions des SDAGE concernant la randonnée nautique et la libre circulation piscicole) - poursuite des missions d'assistance technique de la CATER auprès des syndicats de rivières - élaboration et mise en œuvre d'un schéma départemental de gestion des cours d'eau prenant en compte l'ensemble des usages, le patrimoine biologique et les paysages - révision de la politique d'aide du Conseil Général en matière d'aménagement et de restauration de rivières conformément aux préconisations du schéma départemental de gestion des cours d'eau - développement de la randonnée nautique (cf. action loisir-nature) - lutte contre la prolifération des espèces invasives ... 	Conseil Général (DAEER)
3.3	Améliorer la qualité de l'eau des rivières	<p>En complément des actions déjà citées en matière d'assainissement ou de réduction des pollutions d'origine agricole, et en vue d'atteindre les objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre Européenne, mise en œuvre de programmes d'actions vis-à-vis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des pollutions accidentelles - des rejets d'eaux pluviales (entretien et contrôle des débourbeurs-déshuileurs) - des pollutions diffuses d'origine non agricole (usage des phytosanitaires par l'Etat, les collectivités, les exploitants d'autoroutes et de voies ferrées) - des pollutions d'origine « industrielle » ... 	Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Police de l'Eau)

Projet n° 3 : Développer une gestion intégrée des rivières et de leur bassin versant

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
3.4	Réduire les impacts des inondations dommageables	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration de nouveaux PPRi et mise en place du Plan de Prévention des Inondations du bassin de la Maine - révision du système d'annonce de crue (amélioration de la diffusion de l'information sur les cours d'eau secondaires) - optimisation de la gestion des vannages en période de crue - préservation des zones inondables - reconquête des champs d'expansion de crue 	Etat (Direction Départementale de l'Equipement)
3.5	Maîtriser les ruissellements	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place de mesures pour le ralentissement dynamique des eaux provenant du bassin versant agricole (dispositifs de rétention (retenues collinaires, bassins, ...), mesures agri-environnementales...) - maîtrise des eaux pluviales provenant des surfaces imperméabilisées (mise en place de bassins de rétention (voirie, bâti), application de la réglementation, réduction des volumes ruisselés à la source (limitation des surfaces imperméabilisées, infiltration, solutions paysagères ...) - développement des échanges entre les syndicats de rivières et les syndicats d'hydraulique agricole ... 	Conseil Général (DAEER)
3.6	Sensibiliser, informer pour mieux vivre avec la rivière	<ul style="list-style-type: none"> - organisation de formations auprès des élus et gardes-rivières - sensibilisation des particuliers sur le bon entretien des cours d'eau - sensibilisation au risque inondation - développement d'échanges entre les différents acteurs pour la conciliation des usages (organisation de tables rondes, ...) - édition de documents, animations ... 	Conseil Général (DAEER)

METTRE L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DES ACTIVITES HUMAINES

- Υ **Inscrire le développement industriel et artisanal dans le respect de l'environnement . p. 21**
- Υ **Intégrer l'environnement dans la gestion des modes et moyens de déplacement p. 24**
- Υ **Mieux gérer les ressources énergétiques p. 27**
- Υ **Réduire les déchets et améliorer les filières de traitement p. 31**

P R O J E T N ° 4

Inscrire le développement industriel et artisanal dans le respect de l'environnement

Répondre aux nécessités d'un développement économique durable suppose de mieux intégrer la dimension environnementale dans les projets et dans les activités des entreprises. Qualité des implantations, prise en compte des questions telles que la gestion des déchets et la maîtrise de l'utilisation de l'eau sont en particulier des enjeux importants.

Actions proposées :

- Qualification de l'offre départementale en zones d'activités
- Intégrer l'environnement dans l'action économique du Conseil Général
- Poursuite de l'action de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat auprès des entreprises
- Poursuite de l'action de la Chambre de Commerce et d'Industrie auprès des entreprises

Coordonnateur : Conseil Général (Direction Générale Adjointe chargée de l'Aménagement du Territoire et du Développement Economique DGAATDE)

Projet n° 4 : Inscrire le développement industriel et artisanal dans le respect de l'environnement

Coordonnateur : Conseil Général (Direction Générale Adjointe chargée de l'Aménagement du Territoire et du Développement Economique - DGAADTE)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
4.1	Qualification de l'offre départementale en zones d'activités	<ul style="list-style-type: none">- informer et sensibiliser sur la nécessité d'améliorer la prise en compte des contraintes environnementales, et sur l'intérêt d'améliorer la qualité paysagère des projets (documents, visites, événementiels, information dans le répertoire des zones d'activités d'Eure et Loir),- mise en place de projets-exemplaires en termes de qualification ou requalification- diffusion d'un guide méthodologique « Charte Qualité » pour la qualité des zones d'activités- conditionnement de certaines aides départementales au respect de la Charte Qualité- développement d'activités liées au Développement Durable...	Conseil Général (DGAADTE)
4.2	Intégrer l'environnement dans l'action économique du Conseil Général	<ul style="list-style-type: none">- financement des investissements respectueux de l'environnement (Fonds d'intervention économique départemental)- intégration des données liées à la gestion de l'environnement dans l'Observatoire Economique Départemental- valorisation des entreprises exemplaires en matière d'environnement (publications du Conseil général...)...	Conseil Général (DGAADTE)

Projet n° 4 : Inscrire le développement industriel et artisanal dans le respect de l'environnement

Coordonnateur : Conseil Général (Direction Générale Adjointe chargée de l'Aménagement du Territoire et du Développement Economique - DGAADTE)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
4.3	Poursuite de l'action de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat auprès des entreprises	<ul style="list-style-type: none">- poursuite du partenariat avec le Conseil Général- réalisation de diagnostics environnementaux dans les entreprises- promotion des entreprises respectueuses de l'environnement- sensibilisation et appui technique aux élus locaux pour les problématiques de gestion environnementale des entreprises- organisation des filières de collecte et de traitement des déchets professionnels- réflexion sur l'intégration du concept de Développement Durable dans l'entreprise artisanale ...	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
4.4	Poursuite de l'action de la Chambre de Commerce et d'Industrie auprès des entreprises	<ul style="list-style-type: none">- poursuite du partenariat avec le Conseil Général- poursuite des journées d'information sur les enjeux liés à l'environnement et au Développement Durable- conseil et accompagnement au travers de diagnostics environnementaux ; veille réglementaire- promotion de la gestion collective des déchets et soutien aux nouvelles filières d'élimination- échanges inter-entreprises au travers de clubs d'entreprises (club environnement-ISO 14001, club sécurité, club qualité)- prise en compte des problématiques «Développement Durable» des zones d'activités- valorisation des entreprises exemplaires (trophées Développement Durable, incitation aux certifications environnementales, mobilisation des témoignages d'entreprises...) ...	Chambre de Commerce et d'Industrie

P R O J E T N ° 5

Intégrer l'environnement dans la gestion des modes et moyens de déplacement

Les infrastructures de circulation et leur usage jouent un rôle important dans la vie quotidienne des usagers. Elles ont généralement un impact fort sur l'environnement. L'enjeu est de concilier au mieux la qualité du service offert et les impératifs environnementaux.

Actions proposées :

- Schéma Directeur Départemental des Déplacements
- Elaboration et mise en œuvre du Plan Vert du Livre Blanc
- Optimisation des choix de matériaux dans les travaux routiers
- Gestion des abords de voies de communication
- Promotion des transports collectifs pour assurer une mobilité plus durable

Coordonnateur : Conseil Général (Direction des Infrastructures Routières -DIR)

Projet n° 5 : Intégrer l'environnement dans la gestion des voies de circulation

Coordonnateur : Conseil Général (Direction des Infrastructures Routières -DIR)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
5.1	Schéma Directeur Départemental des Déplacements	<ul style="list-style-type: none">- élaboration d'un Schéma départemental qui intègre, en cohérence avec les Schémas nationaux et régionaux :<ul style="list-style-type: none">• les circulations lourdes• les circulations légères• les circulations douces aussi bien pour les transports individuels que les transports collectifs et les transports de marchandises ...	Conseil Général (DIR)
5.2	Élaboration et mise en œuvre du Plan Vert du Livre Blanc	<ul style="list-style-type: none">- réflexion sur une stratégie pour les aménagements paysagers le long du réseau routier départemental, en prenant en compte la sécurité des usagers, le Guide des Paysages et la politique de l'eau- mise en place d'un programme de plantations- mise en place d'un programme de gestion des plantations d'alignement- sécurisation des déplacements cyclistes et mise en place d'un réseau de pistes cyclables en complément du projet cyclo-touristique départemental ...	Conseil Général (DIR et Direction des Services Routiers)
5.3	Optimisation des choix de matériaux dans les travaux routiers	<ul style="list-style-type: none">- bilan des réalisations et acquis concernant l'utilisation de matériaux de substitution issus de recyclage- poursuite des actions déjà menées- réflexion sur les possibilités de poursuivre ce type d'action avec d'autres types de déchets à recycler, dont les déchets du BTP ...- choix des revêtements routiers optimum (confort, bruit...), ...	Conseil Général (DIR)

Projet n° 5 : Intégrer l'environnement dans la gestion des voies de circulation

Coordonnateur : Conseil Général (Direction des Infrastructures Routières -DIR)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
5.4	Gestion des abords de voies de communication	<ul style="list-style-type: none">- bilan sur les pratiques, et mise en place d'une stratégie pour réaliser une gestion et un entretien « durable » pour les réseaux routiers et ferrés nationaux, et départementaux- optimisation des pratiques d'entretien des bas côtés et des arbres, déchets des usagers, déchets de chantier...- communication sur les démarches engagées...	Conseil Général (Direction des Services Routiers)
5.5	Promotion des transports collectifs pour assurer une mobilité plus durable	<ul style="list-style-type: none">- mise en œuvre d'une stratégie de développement de l'usage des transports collectifs en les rendant plus accessibles et plus performants (évolution du réseau, information, billettique, inter-modalité, niveau de services...)- élaboration d'un Plan de Déplacement d'Entreprises au sein du Conseil Général- promotion de transports moins nuisants (choix des carburants, bruit...)...	Conseil Général (Direction des Transports)

P R O J E T N ° 6

Mieux gérer les ressources énergétiques

La situation préoccupante liée à l'augmentation de l'effet de serre a amené à intégrer dans cette 2nde Charte un volet lié à la problématique énergétique. Il s'agit de répondre à un enjeu qui devrait s'avérer de plus en plus crucial dans les années à venir.

Actions proposées :

- Mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle du département
- Schéma éolien départemental
- Valorisation du bois-énergie
- Promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables
- Développement des bio-carburants

Coordonnateurs : Etat – Conseil Général

Projet n° 6 : Mieux gérer les ressources énergétiques

Coordonnateurs : Etat (Préfecture) - Conseil Général

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
6.1	Mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle du département	<ul style="list-style-type: none">- bilan de la situation en Eure et Loir (qualité de l'air, économies d'énergie, utilisation des énergies renouvelables...)- développement des énergies renouvelables- veille technique, administrative et juridique- création et animation d'un groupe de réflexion pour élaborer des stratégies concertées d'actions...	Conseil Général Etat (Préfecture / DRIRE)
6.2	Schéma éolien départemental	<ul style="list-style-type: none">- réalisation par l'Etat d'un schéma éolien, dans l'attente du Schéma Régional Eolien- information et prise en compte des recommandations dans les documents d'urbanisme et les autorisations administratives- adaptation en fonction des évolutions réglementaires- suivi et bilan des réalisations...	Etat (Préfecture / DDE)

Projet n° 6 : Mieux gérer les ressources énergétiques

Coordonnateurs : Etat (Préfecture) - Conseil Général

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
6.3	Valorisation du bois-énergie	<ul style="list-style-type: none">- valorisation énergétique des haies le long des RD pour le chauffage- promotion de la filière bois-énergie auprès des exploitants agricoles- réflexion sur d'autres possibilités de valorisation, notamment à travers les chartes forestières de territoire- réflexion sur les aides existantes et/ou à mettre en place- actions d'information et de sensibilisation sur le bois-énergie (ex. Association ARBOCENTRE) ; valorisation des réalisations exemplaires ...	Conseil Général
6.4	Promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none">- sensibilisation du grand public- sensibilisation des scolaires- sensibilisation des élus- réflexion sur un partenariat avec le Conseil Général (sensibilisation des personnes en difficultés aux économies d'énergie, améliorations énergétiques, développement des énergies renouvelables...) ...	Espace Info Energie

Projet n° 6 : Mieux gérer les ressources énergétiques

Coordonnateurs : Etat (Préfecture) - Conseil Général

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
6.5	Développement des bio-carburants	<ul style="list-style-type: none">- s'inscrire dans le plan national de développement des biocarburants :<ul style="list-style-type: none">• soutenir la demande de contingent d'éthanol de la sucrerie de Toury• organiser et développer la production de colza énergétique pour répondre aux nouvelles demandes de l'industrie• contribuer, par le conseil, au bon approvisionnement des usines et à l'amélioration du bilan environnemental• accompagner les agriculteurs dans la mise en place d'unités de fabrication d'huile à la ferme- implanter en Eure et Loir un pilote industriel "carburants de 2^{ème} génération" :<ul style="list-style-type: none">• unité à créer avec les producteurs et les coopératives, la recherche, les motoristes et un producteur d'énergie• participer à la création d'un "Agro-Transfert" régional- informer le grand public sur la nature et l'intérêt des biocarburants	Chambre d'Agriculture

P R O J E T N ° 7

Réduire les déchets et améliorer les filières de traitement

La gestion des déchets, même si elle est globalement bien structurée en Eure et Loir, reste un élément fort de la politique environnementale à mener. Il reste en particulier à améliorer certaines filières et à réduire les coûts, entre autres par une politique de réduction des déchets à la source.

Actions proposées :

- Initier une politique de réduction des déchets à la source
- Mettre en place une gestion durable des déchets des services du Conseil Général et de l'Etat
- Animer le Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et coordonner les actions
- Poursuivre la réhabilitation des décharges et la résorption des dépôts sauvages et sites pollués
- Mettre en œuvre le Plan Départemental et la Charte de gestion des déchets du BTP
- Mettre en place des filières de collecte et de traitement pour les déchets spécifiques
- Développer les actions de communication, d'information et de sensibilisation

Coordonnateur : Conseil général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural -DAEER)

Projet n° 7 : Réduire les déchets et améliorer les filières de traitement

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
7.1	Initier une politique de réduction des déchets à la source	<ul style="list-style-type: none">- développement du compostage individuel- reprise de produits en fin de vie (électroménager, vieux meubles ...) par le fournisseur ou le vendeur- limiter la distribution des prospectus et magazines publicitaires dans les boîtes aux lettres- achat par les consommateurs, les collectivités et les services du Conseil Général et de l'Etat des biens de consommation générant le moins de déchets- conventionnement avec les supermarchés pour supprimer l'usage des sacs plastiques...	Conseil Général (DAEER)
7.2	Mettre en place une gestion durable des déchets des services du Conseil Général et de l'Etat	<ul style="list-style-type: none">- recyclage des papiers de bureau, des cartouches d'encre d'imprimantes et de photocopieurs, récupération des piles- gestion des déchets d'entretien des routes et des espaces verts- gestion des déchets toxiques issus de différents services (solvants, réactifs, phytosanitaires, peintures, seringues ...)- prise en compte de la gestion des déchets dans les marchés publics de travaux du Conseil Général et de l'Etat...	Conseil Général (DAEER) Etat (Préfecture)

Projet n° 7 : Réduire les déchets et améliorer les filières de traitement

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
7.3	Animer le Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés et coordonner les actions	<ul style="list-style-type: none">- révision et suivi du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés- poursuite de l'observatoire départemental des déchets ménagers- relancer l'animation du Syndicat Mixte Départemental d'étude des déchets (conduite de réflexions et d'études, organisation de visites ...)- engager une réflexion pour une éventuelle évolution des compétences du Syndicat Mixte Départemental d'étude...	Conseil Général (DAEER)
7.4	Poursuivre la réhabilitation des décharges et la résorption des dépôts sauvages et sites pollués	<ul style="list-style-type: none">- définir et mettre en œuvre un programme de réhabilitation des décharges présentant un risque pour l'environnement, suivi d'une requalification paysagère- suivi des décharges inventoriées en utilisant la banque de données en cours de création- définir et mettre en œuvre un programme de lutte contre les dépôts sauvages et sites pollués...	Conseil Général (DAEER) Etat (DRIRE et Préfecture)

Projet n° 7 : Réduire les déchets et améliorer les filières de traitement

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
7.5	Mettre en œuvre le Plan Départemental et la Charte de gestion des déchets du BTP	<ul style="list-style-type: none">- mettre en place un groupe de pilotage chargé de relancer le dossier- refaire le point sur les équipements de traitement existants et les pratiques actuelles- faire signer la Charte départementale de gestion des déchets du BTP par tous les partenaires- favoriser l'émergence de projets d'installations de traitement- accompagner la création d'installations de traitement...	Etat (DDE)
7.6	Mettre en place des filières de collecte et de traitement pour les déchets spécifiques	<ul style="list-style-type: none">- améliorer la filière de collecte de traitement pour les déchets d'amiante lié- mettre en place une filière de collecte et de traitement pour les déchets piquants des particuliers (aiguilles)- faire le point sur l'élimination des déchets agricoles autres que les fumiers, le lisier et la paille- poursuivre la mise en place de filières de collecte et de traitement spécifiques pour les déchets toxiques des artisans- développer la gestion collective des déchets des entreprises dans les zones d'activités...	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Chambre de Commerce et d'Industrie

Projet n° 7 : Réduire les déchets et améliorer les filières de traitement

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
7.7	Développer les actions de communication, d'information et de sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">- définir un plan départemental de communication sur les déchets- poursuivre les actions d'information et de sensibilisation menées dans le cadre du partenariat établi entre le Conseil Général, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et d'Industrie- relancer et pérenniser les actions de communication et de sensibilisation menées par les SICTOM auprès des particuliers et de scolaires...	Conseil Général (DAEER)

AMELIORER LE CADRE DE VIE

Υ Mieux faire connaître et gérer les espaces naturels	p.	39
Υ Mettre en œuvre une politique pour la qualité des paysages	p.	42
Υ Favoriser découverte et tourisme par les loisirs-nature	p.	45
Υ Connaître et mettre en valeur le patrimoine de pays	p.	50
Υ Améliorer la qualité des espaces de vie	p.	52

P R O J E T N ° 8

Mieux faire connaître et gérer les espaces naturels

La 1^{ère} Charte a permis de faire progresser l'information et la sensibilisation sur la nécessité de bien gérer les espaces naturels. Ils contribuent à la biodiversité, à la préservation de la qualité de l'eau. Ils offrent aussi des possibilités pour la découverte de la nature et les loisirs. Les actions engagées doivent être poursuivies et intensifiées.

Actions proposées :

- Mettre en synergie les moyens pour la politique en faveur du patrimoine naturel
- Gestion du patrimoine naturel « diffus »
- Gestion des espaces naturels remarquables
- Gestion des sites reconnus d'importance communautaire au titre du patrimoine naturel (Natura 2000)
- Information et sensibilisation

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural -DAEER)

Projet n° 8 : Mieux faire connaître et gérer les espaces naturels

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
8.1	Mettre en synergie les moyens pour la politique en faveur du patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none">- poursuite du travail du comité de suivi du Schéma de Gestion du Patrimoine Naturel- développement de son rôle comme lieu de réflexion, de projet, et de mise en cohérence- réflexion sur les liens réciproques entre la politique "patrimoine naturel" et les autres politiques (AEP, loisirs...), les possibilités de conseil, la prise en compte des corridors écologiques, du patrimoine géologique ...- instauration de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), mobilisation en faveur des Espaces Naturels Sensibles...	Conseil Général (DAEER)
8.2	Gestion du patrimoine naturel "diffus"	<ul style="list-style-type: none">- point sur les enjeux et les possibilités d'intervention- réalisation d'un "guide des bonnes pratiques"- mise en place de projets-exemplaires (bords de routes, mares, bosquets ...)- soutien aux initiatives des acteurs locaux...	Conseil Général (DAEER)
8.3	Gestion des espaces naturels remarquables	<ul style="list-style-type: none">- poursuite de la politique d'acquisition foncière par les collectivités ou le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre- réflexion pour une stratégie d'intervention plus ciblée sur certains secteurs, et mise en oeuvre- gestion des sites maîtrisés ; soutien aux projets- mise en place de projets exemplaires...	Conseil Général (DAEER)

Projet n° 8 : Mieux faire connaître et gérer les espaces naturels

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
8.4	Gestion des sites reconnus d'importance communautaire au titre du patrimoine naturel (Natura 2000)	<ul style="list-style-type: none">- mise en œuvre de la Directive Européenne "Habitats"- mise en œuvre de la Directive Européenne "Oiseaux"- suivi des documents d'objectifs- valorisation des conventions de gestion...	Etat (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)
8.5	Information et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">- poursuivre et développer la démarche d'inventaire-conseil du patrimoine des collectivités- développer et optimiser la communication et l'information (cahiers, brochures, visites, utilisation des NTIC, produits pédagogiques ...)- développer et valoriser un réseau de sites naturels pour la découverte et l'exemplarité...	Conseil Général (DAEER)

P R O J E T N ° 9

Mettre en œuvre une politique pour la qualité des paysages

Les paysages évoluent avec les activités humaines. Ils contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du Département. Un Guide des Paysages d'Eure et Loir a été élaboré et présenté en 2004. L'enjeu pour la 2nde Charte est d'élaborer avec les différents acteurs, puis de mettre en œuvre une stratégie pour faire prendre en compte les préconisations du Guide.

Actions proposées :

- Mise en place d'une stratégie pour une meilleure prise en compte des paysages
- Agir auprès des élus
- Agir auprès des aménageurs
- Agir auprès du grand public
- Suppression de points noirs paysagers

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural -DAEER)

Projet n° 9 : Mettre en œuvre une politique pour la qualité des paysages

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
9.1	Mise en place d'une stratégie pour une meilleure prise en compte des paysages	<ul style="list-style-type: none">- diffusion des données du guide des paysages (sous des formes à adapter aux besoins)- réflexion sur les actions à mener- mise en place d'un comité de suivi pérenne, lieu d'échange, de coordination et de montage de projets nouveaux- mise en place d'une stratégie pour une approche paysagère améliorée dans les procédures, les études préalables, et les projets- proposition et mise en œuvre de projets exemplaires sectoriels- projet de Directive de protection et de mise en valeur des paysages destinée à préserver les vues sur la cathédrale de Chartres...	CAUE / Préfecture
9.2	Agir auprès des élus	<ul style="list-style-type: none">- information et sensibilisation (documents d'urbanisme...)- conseil et soutien aux initiatives- prise en compte du paysage dans les aides financières du département- valorisation des réalisations exemplaires...	CAUE Conseil Général (DAEER)

Projet n° 9 : Mettre en œuvre une politique pour la qualité des paysages

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
9.3	Agir auprès des aménageurs	<ul style="list-style-type: none">- information et sensibilisation des aménageurs, maîtres d'ouvrages publics et privés...- valorisation des projets innovants...	CAUE
9.4	Agir auprès du grand public	<ul style="list-style-type: none">- information et sensibilisation- conseil- soutien aux initiatives sur des projets ciblés...	CAUE Conseil Général (DAEER)
9.5	Suppression de points noirs paysagers	<ul style="list-style-type: none">- bilan des actions déjà menées et réadaptation éventuelle des stratégies- poursuite de l'intégration des réseaux aériens existants- réflexion sur une action prioritaire (par exemple stations-service désaffectées)...	Conseil Général (DAEER)

P R O J E T N ° 1 0

Favoriser découverte et tourisme par les loisirs-nature

Il existe une demande croissante pour la pratique d'activités de pleine nature, tant de la part des habitants du Département, que de ceux de la proche région parisienne. Une politique coordonnée s'est progressivement mise en place. Elle doit être poursuivie et développée qualitativement, mais aussi quantitativement pour certaines activités telles que le cyclotourisme et la randonnée nautique.

Actions proposées :

- Optimiser le réseau de randonnée sur chemins
- Développer l'offre en cyclotourisme
- Développer la randonnée nautique
- Développer les sports de nature « diffus »
- Coordonner un développement des pratiques harmonieux et concerté
- Diffuser l'information sur les possibilités offertes en Eure et Loir

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural -DAEER)

Projet n° 10 : Favoriser découverte et tourisme par les loisirs-nature

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
10.1	Optimiser le réseau de randonnée sur chemins	<ul style="list-style-type: none">- fin d'informatisation et de mise à jour du P.D.I.P.R., puis intégration des nouveaux itinéraires lors de leur création- vérification de la cohérence du réseau et adaptation éventuelle- vérification de la cohérence avec le schéma des loisirs de plein air- développement de nouveaux itinéraires favorisant la découverte du patrimoine, avec une attention particulière aux problématiques "handicapés" et "familles"- balisage et maintenance des itinéraires par des chantiers d'insertion- élaboration et mise en œuvre d'un plan de valorisation des chemins de randonnée (signalétique, information sur le patrimoine)- poursuite de l'élaboration de documents descriptifs des itinéraires- mise en valeur des espaces forestiers ouverts au public ; poursuite du partenariat avec l'Office National des Forêts...	Conseil Général (DAEER)

Projet n° 10 : Favoriser découverte et tourisme par les loisirs-nature

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
10.2	Développer l'offre en cyclotourisme	<ul style="list-style-type: none">- bilan de l'existant et réflexion sur la stratégie, en lien avec les autres politiques menées- élaboration et mise en œuvre d'un schéma en cohérence avec les autres initiatives (Véloroutes et Voies Vertes, Loire à vélo, Route du Blé, Routes tranquilles du Perche, St Jacques de Compostelle ...)- jalonnement- édition des itinéraires et communication- mise en place d'une offre intégrant itinéraires, location de vélos, hébergements, restauration, accès par les transports en commun	Conseil Général (DIR et DAEER)
10.3	Développer la randonnée nautique	<ul style="list-style-type: none">- mise à jour du Plan Départemental de Randonnée Nautique et des priorités d'action- étude du coût des travaux à envisager- réalisation des travaux d'aménagement sur les rivières (montage technique, administratif et financier)- mise en place d'une signalétique sur le terrain- mise en place d'actions pour la découverte de l'environnement au travers de la randonnée nautique- promotion de l'offre...	Conseil Général (DAEER)

Projet n° 10 : Favoriser découverte et tourisme par les loisirs-nature

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
10.4	Développer les sports de nature « diffus »	<ul style="list-style-type: none"> - bilan de l'existant : recensement des pratiques dites de nature, des équipements, espaces et sites de pratique - promotion et développement des sports de nature en Eure et Loir (opération «Le Sport, une seconde nature», aide au développement d'associations) - communication sur les différentes pratiques possibles ... 	Etat (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports)
10.5	Coordonner un développement des pratiques harmonieux et concerté	<ul style="list-style-type: none"> - poursuite de la concertation au sein d'une commission de suivi, éventuellement de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature en vue de l'élaboration d'un schéma départemental - incitation du mouvement sportif à la prise de conscience de l'environnement et du développement durable - réflexion sur une stratégie d'utilisation des loisirs-nature comme facteur de sensibilisation à l'environnement, et sur une mise en complémentarité avec le réseau de sites naturels ouverts au public - réflexion sur les liens réciproques entre la politique «loisirs-nature » et les autres politiques (déchets, espaces naturels ...) - diffusion de codes de bonne conduite à destination des différents types de randonneurs, des riverains (rivières), des chasseurs, et communication sur les pratiques à favoriser - suivi du recensement des nuisances et des difficultés de cohabitation ... 	Etat (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) Conseil Général (DAEER)

Projet n° 10 : Favoriser découverte et tourisme par les loisirs-nature

Coordonnateur : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
10.6	Diffuser l'information sur les possibilités offertes en Eure et Loir	<ul style="list-style-type: none">- suivi de l'offre- édition de nouveaux topoguides sur le Perche, Chartres et ses environs, St Jacques de Compostelle- requalification des circuits existants (élargissement de l'offre à d'autres types de randonneurs)- mise en ligne des circuits de randonnée sur le site Internet du Comité Départemental du Tourisme- communication sur la randonnée et les loisirs-nature (réédition du dépliant d'appel pour les loisirs-nature en Eure et Loir, Salon de la randonnée, Fête du Sport, week-end du sport en famille, organisation d'autres événements, articles de presse, publication d'affiches, communication sur les sites Internet du Conseil Général et du Comité Départemental du Tourisme ...)...	Comité Départemental du Tourisme

P R O J E T N ° 1 1

Connaître et mettre en valeur le patrimoine de pays

Le patrimoine de pays porte en lui l'histoire et l'identité du Département et de ses terroirs. Il est un élément de notre culture. L'action doit porter à la fois sur sa connaissance, sa préservation et sa mise en valeur à des fins touristiques, pédagogiques, culturelles...

Actions proposées :

- Mieux connaître le patrimoine de pays d'Eure et Loir
- Favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine de pays
- Faire connaître et apprécier notre patrimoine de pays départemental

Coordonnateur : Conseil Général (Direction Générale Adjointe chargée de la Culture -DGAC)

Projet n° 11 : Connaître et mettre en valeur le patrimoine de pays

Coordonnateur : Conseil Général (Direction Générale Adjointe chargée de la Culture -DGAC)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
11.1	Mieux connaître le patrimoine de pays d'Eure et Loir	<ul style="list-style-type: none">- terminer le pré-inventaire et finir de constituer la base de données- mettre en place une stratégie d'utilisation de cet inventaire (réflexions en lien avec le tourisme et les loisirs ; les documents d'urbanisme ; les politiques d'aide et de conseil ; les actions de sensibilisation, d'information et d'animations possibles ...) ...	CAUE
11.2	Favoriser la préservation et la mise en valeur du patrimoine de pays	<ul style="list-style-type: none">- point sur les aides (techniques et administratives) existantes et les actions déjà mises en place (pour la protection réglementaire, le conseil et la réalisation de travaux, l'assistance aux collectivités et aux porteurs de projets...)- réflexion sur la stratégie coordonnée à adopter, en lien avec les acteurs- mise en œuvre de cette stratégie ...	Conseil Général (DGAC)
11.3	Faire connaître et apprécier notre patrimoine de pays départemental	<ul style="list-style-type: none">- point sur les acquis et mise au point d'une stratégie- valorisation dans le cadre de la politique de loisirs-nature, la politique culturelle et les projets touristiques- réalisation de supports et d'actions d'information et de communication à destination des différents publics (grand public, élus, milieux éducatifs ...) ...	Conseil Général (DGAC)

P R O J E T N ° 1 2

Améliorer la qualité des espaces de vie

Les Euréliens sont à la recherche d'un cadre de vie quotidien de qualité. Cette qualité passe en grande partie par les espaces et lieux publics, gérés par les communes, mais elle dépend aussi de la qualité des réalisations en matière de lotissements, et de façon plus diffuse par celle des constructions individuelles.

Actions proposées :

- Sensibilisation et information sur la qualité des espaces publics
- Amélioration de la qualité des lotissements
- Amélioration de la qualité des réalisations individuelles

Coordonnateur : Etat (Direction Départementale de l'Équipement)

Projet n° 12 : Améliorer la qualité des espaces de vie

Coordonnateur : Etat (Direction Départementale de l'Équipement)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
12.1	Sensibilisation et information sur la qualité des espaces publics	<ul style="list-style-type: none">- bilan des actions déjà menées par les partenaires- poursuite des actions de sensibilisation auprès des élus (documents, réunions, visites...)- réalisation de fiches présentant des opérations exemplaires...	CAUE
12.2	Amélioration de la qualité des lotissements	<ul style="list-style-type: none">- réflexion sur le bilan et les améliorations à apporter- actions de sensibilisation, incitations- réalisation d'opérations exemplaires et valorisation des lotissements les plus intéressants	Conseil Général (DGAATDE) Etat (DDE) CAUE
12.3	Amélioration de la qualité des réalisations individuelles	<ul style="list-style-type: none">- poursuite de réalisation des fiches architecturales- sensibilisation et information des candidats à la construction- réflexion sur les évolutions souhaitables : promotion du label HQE, prise en compte des contraintes énergétiques dans l'architecture, choix des plantations...- réflexion sur un partenariat avec des constructeurs pour la création de produits innovants...	Etat (DDE) CAUE

SENSIBILISER ET MOBILISER LES PARTENARIATS **POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Υ **Faire vivre la Charte et coordonner l'action** p. 57
- Υ **Informier et communiquer sur des actions concrètes** p. 61
- Υ **Mettre en place des projets territoriaux durables** p. 65

P R O J E T N ° 13

Faire vivre la Charte et coordonner l'action

La première Charte a généré une dynamique au niveau départemental autour d'un projet commun partagé par les acteurs locaux. L'enjeu est d'entretenir cette dynamique, voire de l'élargir à de nouveaux partenaires non mobilisés auparavant. Un suivi régulier de la situation de l'environnement dans le Département doit également continuer à être assuré.

Actions proposées :

- Assurer l'animation, le suivi de la réalisation de la Charte et de la situation de l'environnement
- Animer le réseau de partenaires de la Charte
- Elargir et optimiser le réseau des correspondants-environnement
- Intégrer les préoccupations de la Charte dans la vie quotidienne et l'activité des services du Conseil Général
- Intégrer les préoccupations de la Charte dans la vie quotidienne et l'activité des services de l'Etat

Coordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural -DAEER) et Groupe de Suivi Technique

Projet n° 13 : Faire vivre la Charte et coordonner l'actionCoordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural) /
Groupe de Suivi Technique**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
13.1	Assurer l'animation, le suivi de la réalisation de la Charte et de la situation de l'environnement	<ul style="list-style-type: none">- poursuivre l'action du Groupe de Suivi Technique Etat/Conseil Général dans ses rôles de suivi, de lieu d'échange et de coordination- réadapter le plan de communication ; réfléchir à des supports nouveaux (lettre d'information numérique, cahiers d'information, fiches/réalisations ...)- poursuite de la réalisation de bilans annuels- poursuite et enrichissement des sites Internet (Tableau de Bord de l'Environnement, sites du Conseil Général et de la Préfecture)- réflexion sur de nouveaux modes d'information sur l'avancement de la Charte Départementale pour l'Environnement (mémento annuel ?)...	Conseil Général (DAEER)
13.2	Animer le réseau de partenaires de la Charte	<ul style="list-style-type: none">- favoriser la cohérence des actions menées- poursuivre l'organisation de Conférences de l'Environnement et en optimiser le contenu ; organiser des colloques ou conférences/débats- mettre en synergie les moyens de communication de différents partenaires- poursuivre des partenariats techniques et financiers- implication de nouveaux acteurs, en fonction des projets- créer un statut "d'organisme associé à la Charte"...	Conseil Général (DAEER)

Projet n° 13 : Faire vivre la Charte et coordonner l'action

Coordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural) /
Groupe de Suivi Technique

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
13.3	Elargir et optimiser le réseau des correspondants-environnement	<ul style="list-style-type: none"> - réflexion sur les améliorations à apporter, en lien avec l'Association des Maires d'Eure et Loir - désignation de correspondants-environnement dans les intercommunalités (Communautés de Communes, Syndicats Intercommunaux, Communautés d'Agglomération, Pays ...) - poursuite et développement des actions d'information : envoi de documents, invitation à la Conférence de l'Environnement, aux réunions d'information, actions nouvelles (visites de terrain, lettre d'information numérique ...) - poursuite et développement de l'implication des correspondants-environnement dans les procédures et actions locales : inventaire-conseil du patrimoine naturel des communes, pré-inventaire du patrimoine de pays, sensibilisation, projets locaux (bassins versants AEP...) ... 	Conseil Général (DAEER)
13.4	Intégrer les préoccupations de la Charte dans la vie quotidienne et l'activité des services du Conseil Général	<ul style="list-style-type: none"> - réflexion sur les actions possibles - mise en œuvre d'actions nouvelles : <ul style="list-style-type: none"> • informer sur les enjeux et impliquer de nouveaux services • modifier les pratiques dans le fonctionnement quotidien des services • modifier les pratiques dans l'exercice des missions des services - formalisation par écrit des partenariats inter-services et des décisions prises - suivi et information sur les actions mises en place et les résultats obtenus - coordination avec l'Etat sur les actions menées ... 	Conseil Général (DAEER)

Projet n° 13 : Faire vivre la Charte et coordonner l'actionCoordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural) /
Groupe de Suivi Technique**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
13.5	Intégrer les préoccupations de la Charte dans la vie quotidienne et l'activité des services de l'Etat	<ul style="list-style-type: none">- réflexion sur les actions possibles- mise en œuvre d'actions nouvelles :<ul style="list-style-type: none">• impulser une dynamique autour de la Charte Départementale pour l'Environnement• modifier les pratiques dans le fonctionnement quotidien des services• modifier les pratiques dans l'exercice des missions des services- suivi et information sur les actions mises en place et les résultats obtenus- coordination avec le Conseil Général sur les actions menées...	Etat (Préfecture)

P R O J E T N ° 14

Informier et communiquer sur des actions concrètes

Dans le domaine de l'environnement, des progrès importants ont été faits en matière de connaissance, de concertation, et une dynamique s'est mise en place. Mais beaucoup reste à accomplir pour que les progrès sur le terrain soient effectifs. La 2nde Charte doit s'attacher à mettre en œuvre des actions plus concrètes. Les actions d'information et de sensibilisation envers les différents publics doivent s'inscrire dans cette recherche d'efficacité.

Actions proposées :

- Répertorier et faire connaître les réalisations exemplaires et les actions possibles
- Coordonner et mettre en réseau les initiatives
- Poursuivre l'information des élus et des agents
- Poursuivre la sensibilisation du grand public
- Susciter des projets scolaires et extra-scolaires pour éduquer à l'environnement et à l'éco-citoyenneté

Coordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural -DAEER) et Groupe de Suivi Technique

Projet n° 14 : Informer et communiquer sur des actions concrètesCoordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural) /
Groupe de Suivi Technique**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
14.1	Répertorier et faire connaître les réalisations exemplaires et les actions possibles	<ul style="list-style-type: none">- inventorer et valoriser des réalisations exemplaires (fiches, visites ...)- inventorer et communiquer sur des actions simples et peu coûteuses- poursuivre la campagne "28 gestes pour l'environnement" ; réfléchir à la suite à donner et à de nouveaux modes de communication ou d'animations possibles- continuer à décerner des "Prix" pour valoriser les initiatives intéressantes...	Conseil Général (DAEER)
14.2	Coordonner et mettre en réseau les initiatives	<ul style="list-style-type: none">- création d'un comité de suivi regroupant les différents acteurs, lieu d'échange et de coordination- mise à jour du Guide des Ressources Pédagogiques sur l'Environnement en Eure et Loir, et réflexion sur les modes de diffusion possibles (Internet ?)- poursuite de façon coordonnée des actions de sensibilisation prévues dans les projets sectoriels de la Charte- poursuite du soutien aux actions d'information et de sensibilisation menées par les acteurs locaux (aides administratives, techniques, diffusion d'informations ...)...	Conseil Général (DAEER)

Projet n° 14 : Informer et communiquer sur des actions concrètesCoordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural) /
Groupe de Suivi Technique**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
14.3	Poursuivre l'information des élus et des agents	<ul style="list-style-type: none">- poursuivre le partenariat avec l'Association des Maires d'Eure et Loir (Lettre des Maires, réunions d'information...)- développement de nouvelles formes d'information : visites/journées sur l'environnement, lettre d'information numérique ...- (p.m., action sur l'optimisation du réseau des correspondants-environnement)...	Conseil Général (DAEER)
14.4	Poursuivre la sensibilisation du grand public	<ul style="list-style-type: none">- mise en place de partenariats avec le COMPA et la Bibliothèque Départementale de Prêt (expositions, animations, malles/découverte, diffusion d'informations ...)- participation aux opérations nationales ou locales ayant pour but la sensibilisation à l'environnement et au développement durable- réflexion sur de nouveaux partenaires à impliquer, de nouvelles actions à mener...	Conseil Général (DAEER)

Projet n° 14 : Informer et communiquer sur des actions concrètes

Coordonnateurs : Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural) /
Groupe de Suivi Technique

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
14.5	Susciter des projets scolaires et extra-scolaires pour éduquer à l'environnement et à l'éco-citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> - organisation de rencontres des différents acteurs du volet scolaire - réflexion et information sur le projet "Education à l'environnement et au développement durable" inscrit dans la Stratégie Nationale du Développement Durable - implication des établissements scolaires dans la Semaine du Développement Durable - information sur les ressources pédagogiques existantes - collecte des initiatives dans un but de mutualisation - valorisation pédagogique des documents et supports d'information réalisés dans le cadre de la Charte Départementale pour l'Environnement - organisation de stages de formation et animations pédagogiques pour les enseignants, et les animateurs socio-culturels, en relation avec les partenaires associatifs ou institutionnels - incitation au montage de projets pédagogiques ; soutien technique et / ou financier - réalisation de projets pédagogiques ... 	<p style="text-align: center;">Etat (Inspection Académique et Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports)</p>

P R O J E T N ° 1 5

Mettre en place des projets territoriaux durables

La 2^{ème} Charte doit s'inscrire comme la 1^{ère}, mais de façon plus forte, comme une participation volontaire de l'ensemble des acteurs à une démarche de développement durable, en contribuant à concilier l'action économique, la protection de l'environnement, et le progrès social. Cette dimension doit être développée et se traduire par des approches plus globales pour la gestion des espaces ruraux et urbains.

Actions proposées :

- Faire progresser l'idée du développement durable
- Promouvoir une approche plus globale en matière d'urbanisme et de programmation
- Proposer une approche plus globale pour les aménagements ruraux, fonciers et agricoles
- Intégrer le concept du développement durable dans les politiques volontaristes menées
- Optimiser les interventions de l'Etat

Coordonnateurs : Etat (Direction Départementale de l'Équipement -DDE) et Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural -DAEER)

Projet n° 15 : Mettre en place des projets territoriaux durables

Coordonnateurs : Etat (Direction Départementale de l'Équipement) et Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
15.1	Faire progresser l'idée du développement durable	<ul style="list-style-type: none">- informer et sensibiliser les différents publics au travers d'écrits, d'animations (Semaine du Développement Durable) ; faire connaître le concept de Développement Durable dans les services- organiser des réunions d'information et/ou conférences débats pour montrer les approches concrètes possibles ; intégrer la notion de Développement Durable dans les formations- proposer un lieu de réflexion informel aux acteurs locaux intéressés- élargir le rôle du Groupe de Suivi Technique pour en faire un lieu de réflexion sur les pratiques pour une approche plus globale des problèmes, en impliquant ponctuellement d'autres acteurs ; réfléchir à un "outil" simple d'aide à la décision- réfléchir sur une meilleure complémentarité à créer entre le rôle réglementaire de l'Etat et les actions menées par les acteurs locaux ...	Etat (DDE)

Projet n° 15 : Mettre en place des projets territoriaux durables

Coordonnateurs : Etat (Direction Départementale de l'Équipement) et Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
15.2	Promouvoir une approche plus globale en matière d'urbanisme et de programmation	<ul style="list-style-type: none"> - généralisation des documents d'urbanisme : <ul style="list-style-type: none"> • information, sensibilisation et mise en œuvre de cartes communales et PLU afin de garantir au travers des Projets d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D) la protection des espaces par la délimitation de Périmètres Actuellement Urbanisés (P.A.U) « idéaux » • élaboration d'études d'aménagement pré-opérationnelles • mise en commun des données communales concernant l'urbanisation et l'environnement • encouragement des municipalités à restructurer les cœurs de leur cité pour « renouveler la cité sur la cité » • recherche de solutions optimales pour investir les secteurs en mutation ... 	Etat (DDE)
15.3	Proposer une approche plus globale pour les aménagements ruraux, fonciers et agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - réflexion sur les nouvelles approches possibles - renforcement de la réflexion préalable dans les projets et procédures (renforcement des pré-études, des « porter » à connaissance ») - utilisation des procédures d'aménagement foncier comme outils pour un aménagement local conforme aux objectifs de la Charte - mise en synergie de la politique de préservation de la qualité de l'eau potable avec celles liées à la biodiversité, aux énergies renouvelables, aux paysages, aux loisirs-nature ... - promotion d'une approche plus globale pour la gestion des rivières, des vallées et bassins versants (entre autres, SAGE ...) - expérimentation et aide à la mise en œuvre de projets intégrés - communication sur la base de cas concrets ... 	Conseil Général (DAEER)

Projet n° 15 : Mettre en place des projets territoriaux durables

Coordonnateurs : Etat (Direction Départementale de l'Équipement) et Conseil Général (Direction de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Espace Rural)

**SECONDE CHARTE DEPARTEMENTALE
POUR L'ENVIRONNEMENT**

N° ACTION	INTITULE	CONTENU INDICATIF	ANIMATEUR(S)
15.4	Intégrer le concept du développement durable dans les politiques volontaristes menées	<ul style="list-style-type: none">- réflexion sur l'intégration du concept de développement durable dans les politiques menées et dans l'activité des services ; mise en place d'une mission «Développement Durable »- prise en compte dans la mise en œuvre des différents projets du Livre Blanc- de façon générale, réflexion sur les modalités d'aides (techniques et financières) aux projets ayant un impact sur l'environnement (positif ou négatif) ; adaptation, si nécessaire, de ces modalités- réalisation d'une étude bilan préalable pour les travaux importants sous maîtrise d'ouvrage départementale...	Conseil Général (DAEER)
15.5	Optimiser les interventions de l'Etat	<ul style="list-style-type: none">- création et fonctionnement d'une mission interministérielle pour le développement durable, pour réfléchir aux moyens de répondre de façon coordonnée et efficace, au travers des procédures réglementaires, aux impératifs de développement durable- mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable...	Etat (DDE)